Commune de QUINTIGNY



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU Séance du 07 juin 2019

153, Rue Charles Nodier 39570 QUINTIGNY Tél: 03.84.85.06.98

Mail: mairie.quintigny@orange.fr

Présents:

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Monique CLAVIER et Nathalie FORTIN. Mrs Yves MOINE, Eric MOUREZ, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Jean Paul MARTIN, Marc LOUREAU.

Absents excusés: Mr Alban GENOUD dit du CHENE, pouvoir donné à Mr Fabrice HENRY, Mr Marc LOUREAU est parti à 21h30 et a donné pouvoir à Mr Frédéric LAMY.

Absents:

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. Mme Lydia LINARES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE: Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

Modification ordre du jour réunion :

Mr le Maire demande la possibilité de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération eau et assainissement
- Décision modificative pour règlement SIDEC

VOTE: Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

APPROBATION:

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil en date du 03 mai 2019.

VOTE: Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

POINT SUR LES DECISIONS DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX :

- Une lettre de remerciement a été reçue de l'ADMR pour la subvention de 250 euros versée par la commune
- L'expert d'assurance pour le sinistre sur le toit de l'alambic ne s'est pas encore manifesté.

DECISION MODIFICATIVE:

- La somme allouée au règlement du SIDEC pour les travaux d'enfouissement de début de travaux : 30 450 euros doit passer sur le compte 238.

VOTE: Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

Jusqu'à présent, la trésorerie permet de payer les factures sans avoir recours à la ligne de crédit envisagée.

ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS:

Les travaux progressent normalement.

Après avoir interpellé oralement et de manière virulente Mr le Maire lors d'une réunion de chantier, un courrier de Mr Bertrand SUCQUET adressé en recommandé à Mr le Maire et aux Conseillers est arrivé en Mairie. Il est lu en séance.

Dans une perspective d'intérêt général, il convient de trouver une solution adaptée parmi 4 :

- Maintenir le projet en l'état et prendre le risque de devoir le retarder par une procédure judiciaire.
- Remplacer le poteau par un ancrage type console sur le mur de la maison. Cette proposition est techniquement infaisable car ledit mur est en mauvais état.
- Arrêter l'enfouissement au poteau d'avant, celui qui se trouve devant le lavoir qui obligerait à conserver ce poteau. Si l'on considère que ces travaux d'enfouissement permettent d'améliorer l'esthétique du centre ancien du village, cette solution est, selon l'avis du Conseil regrettable.
- Etudier financièrement la possibilité de poursuivre plus loin dans la rue d'Amont. Les chiffres fournis par le SIDEC annoncent un supplément de 17 000 euros dont 6 100 euros à la charge de la Commune. Cette somme contraindra encore un peu plus les finances communales du moment mais viendra en déduction de la suite des travaux d'enfouissement dans les années prochaines. Cette dernière solution est retenue

VOTE: Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

- L'installation du compteur à la Chapelle par ENEDIS coutera 1 300 euros. C'est une somme forfaitaire.

PASSAGE ENTRE LES PROPRIETES POULAIN ET GIRARD :

- La commune possède une bande de 3 mètres de large entre ces deux propriétés qui correspond à un ancien fossé de remembrement qui a été rebouché. Mr POULAIN va débuter les travaux de construction d'un bâtiment pour son activité professionnelle derrière sa maison et souhaite pouvoir aménager (empierrer) une partie de cette bande sur environ 1.50 m sur la partie haute et pouvoir avoir un droit de passage pour ses travaux et aussi pour après. A noter que pour entretenir le buisson communal en bas de cette bande, l'entreprise mandatée par la commune est obligée de passer sur le terrain de Mr POULAIN. Une convention sera préparée

VOTE: Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

AVANCE TRESORERIE AU SIAHS:

Nouvelle étape dans la procédure qui oppose le Syndicat à la Commune d'Arlay: la demande de conciliation demandée par Arlay aura lieu le 12 juin. Les frais de conciliation de 1080 euros sont à partager entre le syndicat et la commune d'Arlay. Or le syndicat n'a pas la trésorerie pour pouvoir payer ces 540 euros. Le délai court ne permet pas au Président Eric MOUREZ de consulter toutes les communes adhérentes et en urgence il sollicite la commune de Quintigny et la commune de Lombard pour une avance de cette somme, soit 270 euros pour chacune.

VOTE: Pour 9 – Contre 0 – Abstention 1 Eric MOUREZ ne prend pas part au vote.

DELIBERATION EAU ET ASSAINISSEMENT:

- En février dernier, le conseil s'était prononcé pour le report en 2026 de la compétence eau et assainissement du SIEA par la Communauté de Commune. Cette délibération est à reprendre et à séparer : une délibération pour l'eau et une autre pour l'assainissement.

VOTE pour le report en 2026 de l'eau : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

VOTE pour le report en 2026 de l'assainissement: Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

POINT MONTEE EN DEBIT:

- Les travaux pour l'installation de l'armoire doivent débuter bientôt. On peut garder confiance pour la montée en débit à la fin de l'année 2019.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRESSE HAUTE SEILLE » :

- VOIRIE : le chemin de Paradis est programmé.
- COMPETENCE PERISCOLAIRE : La commission est revenue sur le fait qu'elle ne changerait pas la situation des communes qui ont un fonctionnement SIVOS sur 2 communautés de communes. Elle souhaite maintenant connaître la somme que Quintigny paie pour le périscolaire pour pouvoir la passer dans la CLECT. Les renseignements ont été demandé à la secrétaire du SIVOS mais seront difficiles à fournir car le budget du SIVOS ne détaille pas scolaire et périscolaire.
- COMMISSION ECONOMIQUE. Une réunion a eu lieu dans la salle de Quintigny le 3 juin. Auparavant la commission avait été accueillie par l'entreprise JACQUIER pour une visite de ses installations.

Les boucheries de Sellières et de Ruffey ont déposé le bilan. La dette s'élèverait à 10 000 euros.

COMPTE-RENDUS DIVERSES REUNIONS:

 Le SIEA a programmé les travaux de changement de la conduite d'eau potable de la Rue du Sedan pour fin juin. C'est l'entreprise Delarche qui les réalisera.
Le syndicat se réunira le 12 juin à Quintigny.

QUESTIONS DIVERSES:

- Le propriétaire des terrains du bois de Ruez dont les acacias penchent beaucoup sur la route est Mr BEDIOT de Cosges. Il va intervenir prochainement.
- Un courrier de la commune de Perrigny pour demander le remboursement des frais de scolarité d'une enfant de Quintigny a été reçu. Notre refus lui sera notifié.
- Les membres du Conseil ont reçu une invitation pour assister au vernissage d'une exposition photos au Château de Quintigny le vendredi 28 juin. Cette exposition aura lieu du 28 au 30 juin.
- Eric MOUREZ a assisté à l'avant-première du film « Merveilleux et insolite Jura ». Quelques images avaient été tournées à Quintigny.
- Une réunion pour la préparation du 14 juillet est programmée le 19 juin avec les chasseurs.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le vendredi 5 juillet à 18h30.

La séance est levée à 22h55

Vu pour être affiché le 12 juin 2019, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 12 juin 2019

Sceau de la mairie

La secrétaire de séance Lydia LINARES

Le Maire, Yves MOINE